

**COMMISSION EAU**  
**Réunion du 14 décembre 2007**  
**Relevé de conclusions**

**Présentation de l'expertise  
"sécurisation des étiages de la Garonne"**

Etaient présents : voir liste en annexe.

Claude RAYNAL, conseiller général - vice-président du SMEPE, ouvre cette séance durant laquelle est présentée et débattue la récente expertise relative à la sécurisation des étiages de la Garonne.

• **Rappel du contexte**

M. RAYNAL rappelle que l'expertise réalisée par le cabinet d'études SOGREAH (Société Grenobloise d'Etudes et d'Applications Hydrauliques) pour le compte du Conseil Général de la Haute-Garonne avait pour objectif de faire une analyse critique des données et perspectives des Plans de Gestion des Etiages existants et de proposer un ensemble de solutions concourant à des économies d'eau, à une valorisation de la ressource existante et à l'aménagement de nouvelles retenues sur l'ensemble du bassin. Les résultats de cette expertise ont été présentés au Conseil Général le 12 novembre 2007 ; la délibération correspondante est distribuée à la présente séance et jointe au compte-rendu.

**Présentation des résultats de l'expertise "sécurisation des étiages  
de la Garonne"**

*cf. Annexe*

**Anne-Claire BADEL – Jordi MONTANÉ DEU – SOGREAH**

La présentation de l'expertise par Mme BADEL de SOGREAH est annexée au présent compte-rendu.

**DEBAT :**

• ***sur l'orientation de l'étude***

Mme EMERY (Elue de Montgiscard) se dit satisfaite de cette étude, qui a le mérite de raisonner de manière différente, car elle prend en compte les enjeux de développement durable et des effets du changement climatique. L'expertise met en avant la nécessité de réaliser des économies d'eau et de changer ses pratiques, et propose des alternatives à Charlas.

• **sur le constat d'étiage sévère**

M. GUILHOT (Elu d'Alan), en tant que président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Louge-Nère-Noue, attire l'attention sur l'état d'étiage inquiétant de la Nère, malgré la réalimentation par le Canal de la Neste. Selon lui, le gestionnaire du canal n'engage pas les travaux nécessaires sur le canal, dans l'attente de la création du barrage de Charlas.

• **sur la création de nouvelles retenues**

Concerné au niveau de la confluence Touch-Garonne, M. GUILLEN (ADEQVAAR) s'interroge sur les 63 sites potentiels pour la création de nouvelles ressources. M. MONTANÉ (SOGREAH) précise qu'il s'agit de sites *potentiels* de diverses tailles situés au plus près des secteurs déficitaires. Ainsi, en fonction des efforts des différents acteurs et des déficits constatés, il pourra être choisi quelques sites pertinents et cohérents parmi ces 63 sites potentiels mentionnés dans l'expertise.

• **sur l'avis de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**

M. JULIA (délégué régional de l'Agence de l'Eau), après avoir dit qu'il n'avait pas prévu de s'exprimer ici, présente, suite à la sollicitation de M. Raynal, les points de désaccords de l'Agence de l'Eau avec les résultats de cette expertise.

M. JULIA conteste les éléments suivants :

✓ Si le SDAGE, dans sa définition du DOE, accorde que les débits ne soient respectés qu'à 80% de la valeur du DOE, l'objectif reste le respect des 100%.

M. MONTANÉ rappelle les termes de la définition donnée dans le SDAGE : le DOE est respecté, si une année sur cinq le débit d'étiage ne descend pas en dessous de 80% de la valeur du DOE. Les données de terrain vont dans le même sens : le SMEAG vise 80% du DOE dans le cadre de son soutien d'étiage de la Garonne et la dérogation pour l'alimentation de la Gascogne à partir du Canal de la Neste est également basée sur le respect de 80% du DOE sur la Garonne.

✓ Les deux PGE différents sont supposés concourir à un objectif commun, le SDAGE. Concernant **les besoins en eau potable**, M. JULIA affirme que la comparaison de la consommation en eau potable dans les PGE Gascogne et Garonne, respectivement 400 litres par habitants (l/hab) et 200 l/hab, est contestable. Pour lui, dans le cas du PGE Garonne, les besoins en eau potable sont basés sur la consommation effective, alors que dans le PGE Gascogne, ils sont basés sur le débit instantané réservé à l'alimentation. Les variations énormes des besoins en eau potable sont inscrites dans les PGE eux-mêmes, comme le précise M. MONTANÉ. SOGREAH n'a fait que mettre en évidence ces chiffres.

Concernant **le moratoire sur l'irrigation**, M. JULIA rappelle qu'avant les années 90, la Garonne aurait largement augmenté ses surfaces irriguées, raison pour laquelle le PGE Gascogne aurait depuis effectué un rattrapage.

M. MONTANÉ rappelle que depuis les années 1970, la surface irriguée a été multipliée par 3 sur l'aire du PGE Garonne et par 9 sur l'aire du PGE Gascogne. Au-delà de toute interprétation et orientations politiques, il constate simplement dans les PGE, des objectifs différents : une augmentation des surfaces irriguées en Gascogne et un moratoire en Garonne.

✓ Concernant **les économies dans les canaux**, M. JULIA rappelle qu'il ne faut pas confondre les économies réalisées en volumes et les économies possibles dans la gestion de soutien d'étiage de la rivière ; les lâchers se faisant au jour près.

M. JULIA estime que le projet Charlas est une solution minimaliste : elle est nécessaire et complémentaire d'actions d'économies et d'amélioration de gestion des étiages. En effet,

plusieurs éléments n'ont pas été pris en compte dans l'expertise de SOGREAH. D'une part, le changement climatique dans le sud de la France conduirait, selon les experts du GIEC<sup>3</sup>, à des étages 25% plus faibles que ceux d'aujourd'hui, débutant plus tôt et finissant plus tard dans l'année. On aura donc besoin de stocker l'eau pour mieux la redistribuer en été et permettre les divers usages (eau potable, irrigation, industries, qualité des milieux). D'autre part, il faut également tenir compte du million de citoyens supplémentaires sur le Val Garonne (prévisions de l'INSEE).

M. MONTANÉ explique que SOGREAH a été chargé d'expertiser les études réalisées dans le cadre du projet Charlas, pour lequel il n'a jamais été question de changement climatique. On ne peut donc pas affirmer que le barrage de Charlas est nécessaire pour les changements climatiques, car ce projet a été conçu bien avant et indépendamment de la prise de conscience du changement climatique.

Enfin, M. JULIA constate que la situation de l'agriculture à l'échelle mondiale est particulièrement tendue (flambée du prix des céréales ; sous-production et surconsommation ; réduction inquiétante des stocks ; augmentation de la population mondiale ; évolution de la consommation des pays émergents...) ; la sécurité alimentaire de la France doit être préservée. Restreindre la capacité de production de la France est une responsabilité politique intenable.

#### **• sur la justification du projet de barrage Charlas**

M. RAYNAL rappelle que le projet de barrage de Charlas est né dans les années 1980, bien avant les PGE. Or, l'expertise de SOGREAH a mis en évidence que ces PGE, sensés justifier Charlas, étaient basés sur des données contestables, obsolètes et contradictoires. On est donc en droit de s'interroger sur la pertinence d'un tel ouvrage ; il semble avant tout nécessaire de réviser les PGE conditionnant les besoins, et donc le dimensionnement des retenues à réaliser.

#### **• sur la nécessité d'éclairer le débat**

M. RAYNAL rappelle également qu'à l'issue du débat public, le Conseil Général de la Haute-Garonne avait demandé à la Commission particulière du Débat Public, une expertise complémentaire permettant de limiter la consommation d'eau, et prenant en compte les évolutions des surfaces irriguées et les nouvelles orientations de l'agriculture intégrant mieux l'environnement.

Fin 2006, face à l'absence de données complémentaires, le Conseil Général a décidé de se porter maître d'ouvrage d'une expertise des données disponibles, afin d'enrichir le débat et d'éclairer la décision publique.

Enfin, M. RAYNAL rappelle que le coût du barrage de Charlas, initialement estimé à 256 millions d'euros en 2001, a été réévalué aujourd'hui à un minimum de 325 millions d'euros. De plus, des marges d'incertitudes demeurent sur les coûts de l'ouvrage : les marges peuvent varier d'un facteur de 1 à 3 sur 25% du coût de l'ouvrage correspondant aux canalisations vers la Gascogne.

Le plan de financement prévisionnel était :

- 50 % pour l'Agence de l'eau
- 25 % pour l'Etat
- 20 % pour le SMEAG (Conseils Régionaux Midi-Pyrénées et Aquitaine et Conseils Généraux de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne et de la Gironde)
- 5 % pour les autres collectivités (Conseils Généraux du Gers et des Hautes-Pyrénées, grandes agglomérations)

---

<sup>3</sup> GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

Or l'Etat s'est désengagé sur sa participation, la ville de Toulouse a fait savoir qu'elle ne financerait pas ce projet, et la participation financière de certaines autres collectivités n'est plus avéré : ce plan de financement est donc à ce jour obsolète.

Le projet de barrage de Charlas représente un coût conséquent et un gros impact pour le territoire : la décision publique doit donc s'appuyer sur des éléments tangibles.

**• sur la ressource pour l'alimentation en eau potable**

En tant que citoyen, M. GUILLEN (ADEQVAAR) s'inquiète de la ressource en eau potable, au regard de l'augmentation du nombre de consommateurs prévue sur le bassin et des évolutions du climat. Il souhaite que les dispositions nécessaires soient prises maintenant pour assurer l'avenir de la ressource en eau potable.

M. RAYNAL indique que l'alimentation en eau potable sera assurée, y compris avec l'accroissement de population dans le bassin, et que l'enjeu qui est évoqué ici concerne le maintien de la qualité de l'écosystème en période d'étiage ; la question est d'évaluer avec justesse les prévisions à long terme pour la ressource en eau.

M. MONTANÉ et M. JULIA confirment ces propos, en précisant que les besoins pour l'alimentation en eau potable représentent de très faibles quantités (Alimentation en Eau Potable = 3 à 5 millions de m<sup>3</sup> ; réservoir de Charlas = 110 millions de m<sup>3</sup>).

Bien sûr, en cas de besoin, l'alimentation en eau potable reste prioritaire.

**• sur le Cabinet d'études SOGREAH**

En réponse à M. GUILLEN, qui s'interroge sur les qualifications et l'indépendance de SOGREAH, Mme DUHORNAY (Directrice Générale Adjointe au développement territorial et à l'environnement au Conseil Général) précise que SOGREAH est un bureau d'études comptant plus de 900 salariés, exerçant sur le marché international une activité de conseil et d'ingénierie, en particulier dans les domaines de l'hydraulique et de l'environnement. Son capital étant détenu par les cadres de l'entreprise, SOGREAH est indépendant de tout groupe industriel.

**• sur la nécessité de réviser les PGE**

M. JULIA est d'accord sur le fait que les PGE doivent être révisés.

Les débits d'objectifs actuels ne pourront pas être respectés, malgré les déstockages des barrages de montagnes (dont le coût est significatif – 3 millions d'euros par an et qui doivent être réservés pour le lissage des pics de consommation d'électricité hivernales en accord avec le Plan Climat), et les efforts d'économies en irrigation ; ces derniers étant subventionnés par l'Agence de l'Eau. Par ailleurs, les prélèvements tous usages confondus représentent 2% des précipitations sur le bassin, 35% retournant à la mer : il s'agit donc non pas d'un problème de quantités, mais de gestion.

Selon M. JULIA, la révision des PGE tendra à conforter le barrage de Charlas.

**• sur les efforts de recherche scientifique**

M. CHAPPES (APNEM) insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts de recherche scientifique, pour améliorer les connaissances en matière de récupération de la pluviométrie excédentaire, de quantification de l'évaporation d'eau des retenues, d'impact du réchauffement climatique ... M. MONTANÉ indique que des études sont menées sur ces thématiques, mais aucun intervenant n'a de réponse précise à donner en séance.

**• sur la notion de perte de gestion**

M. RAYNAL évoque la notion de perte de gestion : plus la ressource est éloignée de la zone de déficit à combler, plus le temps de transfert sera long et plus la quantité d'eau gaspillée sera importante, rendant ainsi le lâcher moins efficace.

Les études de Charlas, elles-mêmes, prévoient une perte de gestion (eau « perdue » pour le soutien d'étiage) de 20 millions de m<sup>3</sup>.

Les lâchers depuis Charlas s'avèreraient pour partie inefficaces. A contrario, plus la retenue est proche de la zone déficitaire, plus elle est efficace; d'où la proposition de sites potentiels répartis sur l'ensemble du territoire.

• ... *en guise de conclusion*

Sur ce dossier complexe, avec des enjeux financiers significatifs, M. RAYNAL rappelle que la volonté du Conseil Général est d'apporter des éléments de réflexion complémentaires au débat.

En conséquence, par délibération du 12 novembre 2007, l'Assemblée du Conseil Général a décidé de porter à la connaissance des acteurs de l'eau cette expertise et a demandé notamment qu'il soit mis fin aux contradictions flagrantes des PGE Garonne-Ariège et Neste et rivières gasconnes en termes de constat, d'objectifs et de moyens.

Le Conseil Général a proposé, dans le cadre de révision en cours du SDAGE, que soient intégrées, notamment dans les PGE, en parallèle aux évolutions législatives et réglementaires, les problématiques essentielles du développement durable, qui ont profondément modifié les perspectives de gestion de la ressource, nécessitent une vision stratégique des enjeux et sont absentes d'études très largement obsolètes.

Le Conseil Général a demandé au Préfet coordonnateur de bassin de tenir compte des apports de l'expertise et d'animer une réflexion citoyenne, respectueuse du développement durable et visant à redéfinir une politique équilibrée à long terme de la gestion de la ressource en eau dans le bassin Adour Garonne.

Il a également demandé à l'Etat la sécurisation du soutien d'étiage à partir de réserves hydroélectriques dans les concessions qu'il signe avec EDF.

Enfin, le Conseil Général a décidé qu'au vu de cette expertise, il ne peut se prononcer favorablement sur le projet de réservoir de Charlas.

M. RAYNAL remercie les intervenants et les participants. La séance est levée à 16h00.

Vu et transmis,

Annick VEZIER

Le Président de séance,  
Vice-Président du Syndicat Mixte  
pour l'Environnement,

Claude RAYNAL

Sandrine BATAILLÉ

Le Président du Syndicat Mixte  
pour l'Environnement,

Pierre IZARD

*PJ : liste des participants*